

DOSSIER DE CANDIDATURE EN MASTER 1 & 2 FPP (FORMATION A PARTIR DE LA PRATIQUE)

Études de Psychologie
UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
NOTICE EXPLICATIVE

En FPP, comme dans le « régime général », le passage de la Licence 3 au Master fait l'objet d'une sélection.

Le dossier de candidature sera à constituer et à déposer sur *eCandidat* :

- entre **le 18 et le 29 mai 2020** pour le **Master 1**
- entre **le 4 et le 12 mai 2020** pour le **Master 2** (pour les candidats n'ayant pas suivi le Master 1 FPP)

Pour cette candidature d'entrée en master vous devez choisir une des deux options proposées :

- Soit le master « *Psychopathologie Clinique Psychanalytique* » (PCP)
- Soit le master « *Psychologie Sociale et du Travail* » (PSTO)

Votre dossier sera étudié par une commission d'admission qui vous convoquera le cas échéant à un entretien d'admission le **7 juillet 2020**.

Si votre candidature est retenue :

Le calendrier de l'année, les informations relatives à l'inscription administrative à l'université 2020-2021 vous parviendront par la suite (courant juillet). Les dates limite de paiement et de renvoi des pièces nécessaires à votre inscription administrative vous seront communiquées ultérieurement.

La réunion de rentrée aura lieu le **19 septembre 2020**, selon des modalités que nous vous communiquerons.

Pour une candidature en Master 1

Le dossier de candidature de master 1 doit permettre à la commission pédagogique de :

- Comprendre la cohérence du parcours du professionnel-étudiant ;

- Mesurer sa capacité à s'engager dans une recherche « à partir de la Pratique », dans une approche pluridisciplinaire entre le champ de la psychologie (clinique ou sociale ou du travail...) d'une part, et une autre discipline des sciences humaines (sociologie, droit, linguistique, anthropologie, histoire, ...) et de la neuro-biologie, d'autre part.

Liste des pièces et informations nécessaires à la constitution de votre dossier de M1

Le curriculum vitae :

Les informations sur vos activités professionnelles et sur vos formations sont à donner chronologiquement, de façon à la fois complète, précise et succincte. Le cas échéant, ajoutez les activités non professionnelles que vous considérez comme une « pratique relationnelle et sociale ».

Travaux, publications :

Mentionnez les écrits que vous avez eu l'occasion de produire, avec leur titre, éventuellement le sujet si le titre n'est pas assez explicite, la date, le cadre dans lequel vous les avez écrits, et, en cas de publication : les références bibliographiques (ne pas joindre les travaux.)

Question sur votre pratique :

Il s'agit de nous faire comprendre ici quelles expériences réelles, présentes ou du passé proche motivent votre désir de faire des études de psychologie et vous paraissent de nature à nourrir votre travail personnel d'élaboration. Ce peut être votre activité professionnelle ; ce peut être la conjonction de plusieurs espaces d'expérience. Retenez qu'à nos yeux c'est à vous qu'il appartient de dire ce que vous considérez comme votre pratique.

Question sur vos projets :

Il n'est pas nécessaire pour entrer en FPP d'avoir un « projet de recherche » en bonne et due forme. Indiquez ici l'état actuel de ce que vous proposez de travailler. Et souvenez-vous que ce qu'on appelle usuellement un « sujet » n'est pas forcément la meilleure façon de faire comprendre l'état d'un « chantier ».

Liste des pièces à joindre :

- Une **lettre de motivation** détaillée de 2 à 5 pages, dans laquelle, tout en évitant de répéter les éléments déjà mentionnés par ailleurs, vous vous attachez à faire comprendre le sens d'une trajectoire qui vous conduit aujourd'hui à demander votre admission en FPP. Vous avez entière liberté pour la composer. On peut toutefois penser qu'elle devrait finalement avoir apporté la réponse à au moins trois questions : Pourquoi des études de psychologie ? Pourquoi en FPP ? Pourquoi maintenant ?
- Une analyse de votre **parcours de formation** (entre 4 et 5 pages).
- Une ébauche de **projet de recherche** (entre 2 et 5 pages).

Et par ailleurs :

- Une copie (scan) des **diplômes d'études supérieures** (si besoin nous vous demanderons d'apporter les originaux ensuite).
- la copie (scan) d'une **pièce d'identité** (pour les candidats étrangers un extrait d'acte de naissance, traduit en français, au besoin).
- scan du **PV des résultats** obtenus à la dernière session (avec votre numéro d'étudiant(e) si vous étiez inscrit(e) à l'Université Lyon 2) si vous êtes inscrits administrativement en licence pour l'année 2019-20.

Passage entre le master 1 et le master 2 pour les étudiants FPP

Le passage entre le master 1 et le master 2 ne fait plus l'objet d'une sélection. Tout étudiant titulaire d'un master 1 FPP peut postuler sur le master 2 du régime général (dans l'option choisie dans le cadre du master 1)

1/Mention PCP

Mention Psychopathologie Clinique Psychanalytique (Régime général - PCP)

M2 Approches cliniques et Modélisations des Psychopathologies (PCP)

M2 Psychopathologie et Psychologie Cliniques (PCP)

ou postuler au

M2 Recherche à Partir de la Pratique (M2RFPP - PCP)

2/Mention PSTO

Mention Psychologie sociale du travail et des Organisations (Régime général - PSTO)

M2 Psychologie Sociale appliquée (PSA - PSTO)

M2 Promotion et éducation pour la santé (PES- PSTO)

M2 Psychologie des activités et des représentations collectives (PARC-PSTO)

M2 Psychologie sociale, du travail et des organisations (PTO - PSTO)

ou postuler au

M2 Recherche à Partir de la Pratique (M2RFPP - PSTO)

Nous vous rappelons que tout étudiant admis en Master recherche qui souhaite pouvoir exercer comme psychologue devra effectuer un « Stage Professionnalisant » (voir ci-dessous).

Demande d'entrée en M2RFPP – PCP / PSTO

Psychopathologie Clinique Psychanalytique *Psychologie Sociale du Travail et des Organisations*

Pour une demande d'entrée en Master 2 Recherche FPP, un **dossier d'orientation de recherche** est demandé aux postulants, de même qu'un **entretien avec un.e directeur/trice de recherche** (à solliciter parmi les responsables des groupes de base)

Un avant-projet de recherche (10 pages maximum) est donc demandé. Il précisera le deuxième champ à partir duquel le professionnel-étudiant va mener sa recherche « à partir de la pratique » (autres disciplines des sciences humaines ou Neurobiologies). Cet avant-projet inclura une bibliographie indicative.

L'une des caractéristiques de ce master 2 est de permettre aux professionnels-étudiants de travailler « à partir » de leur pratique dans une dimension recherche inter-épistémologique.

La « formation à partir de la pratique », de la Licence 1 au Master 1 est caractérisée par le décentrement demandé au fil de la formation, et l'obligation d'élaborer la pratique tout à la fois du point de vue de la psychologie, d'une autre discipline des sciences humaine, et de la neurobiologie.

Le master 2 prolonge ces modalités de construction du savoir et de la transformation d'une pratique en limitant toutefois la confrontation à deux champs : champ de la psychologie (clinique ou sociale ou du travail...) d'une part, et champ d'une autre discipline des sciences humaines (sociologie, droit, linguistique, anthropologie, histoire, ...) *ou* champ de la neuro-biologie, d'autre part.

La pluri-référence et la pluridisciplinarité sont donc au cœur de ce Master 2.

Pour toute information complémentaires, merci de vous adresser à : contact-fpp@univ-lyon2

Accès au titre de Psychologue

Les étudiants qui souhaitent obtenir le titre de psychologue devront effectuer un « stage professionnalisant » répondant aux obligations spécifiques des options choisies

Veillez noter que ce « stage professionnalisant », ne relève pas de la FPP, mais bien du régime général.

Le « stage professionnalisant » de 500 heures doit être effectué au plus tard dans l'année qui suit la validation du M2. Cela signifie que la soutenance doit donc se tenir au plus tard en juin ou septembre de l'année suivante.

Le stage professionnalisant peut aussi être commencé pendant l'année du M2R FPP et terminé l'année suivante.

Pour ceux qui envisagent de faire le stage professionnalisant la même année que celle du M2R FPP, nous attirons votre attention sur la charge de travail tout à fait considérable que cela représente. En effet, si vous faites le M2 et le stage la même année, vous aurez à :

- Procéder au travail de recherche et à l'écriture de votre mémoire de master 2
- Effectuer un « stage professionnalisant » de 500 heures,
- Réaliser un travail d'élaboration correspondant à celui du parcours professionnel. Cela suppose l'écriture de 3 dossiers (d'une trentaine de pages - mention PCP) ou d'un mémoire professionnel (mention PSTO) soutenus devant un jury. Vous devrez également participer au groupe d'élaboration de la pratique pour les étudiants en stage professionnalisant (dit « séminaire professionnalisant »), et être suivi par un tuteur professionnel.

Stage professionnalisant Psychopathologie Clinique Psychanalytique

Pour PCP, le responsable de la mention est Albert Ciccone, et le responsable pédagogique Jean-Marc Talpin.

Le « stage professionnalisant » de 500 heures doit être effectué au plus tard dans l'année qui suit la validation du M2. Cela signifie que la soutenance doit donc se tenir au plus tard en juin ou septembre de l'année suivante. Ce stage peut être commencé dès l'inscription en M2RFPP.

Pour votre inscription en PCP vous devrez fournir à Albert Ciccone (avec copie à Jean-Marc Talpin) une promesse de stage, stipulant clairement que le maître de stage est bien psychologue clinicien, qu'il travaille bien dans le champ de la psychopathologie clinique, qu'il accepte de vous encadrer pour un stage de 500 heures minimum, et que vous serez bien en situation de responsabilité professionnelle (et pas dans une position ni d'observation, ni de recherche...).

Le stage doit être différent du stage de recherche qui a permis la validation du M2 parcours recherche (pour les étudiants effectuant un stage dans le cadre de leur M2R). Il ne peut pas non plus se dérouler sur le

même terrain que celui de l'activité professionnelle (ni sur un terrain similaire). Il est par ailleurs impossible d'avoir deux conventions successives dans le même établissement. Le stage peut être réparti sur au maximum deux terrains.

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription en PCP, merci de vous adresser à : Albert.Cicccone@univ-lyon2.fr

Pour toute information complémentaire relative au groupe d'élaboration de la pratique pour les étudiants en stage professionnalisant : jean-marc.talpin@univ-lyon2.fr

Stage professionnalisant Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations

Pour PSTO, le responsable de la mention est Philippe Sarnin, et la responsable pédagogique Marjolaine Doumergue.

Inscription à l'université : il est nécessaire de prendre une inscription administrative à l'université pour ce stage professionnalisant afin d'établir une convention de stage. Pour cela, il est nécessaire de faire une demande d'inscription auprès du responsable de la mention (Philippe Sarnin). L'étudiant.e doit :

- 1) prendre contact avec l'enseignant-chercheur responsable du parcours et option dans laquelle le M2 a été réalisé (Philippe Sarnin pour PTO), puis le responsable du parcours professionnel visé (PES/PSA/PTO), pour avis sur le projet de stage (choix du terrain, des modalités de déroulement, désignation du maître de stage enseignant-chercheur...) et sur l'accompagnement de ce stage (le cas échéant, choix du psychologue praticien référent qui assure une fonction de tuteur - voir ci-après),
- 2) soumettre cette proposition au responsable de la mention de Master PSTO (Philippe Sarnin, copie à Marjolaine Doumergue), pour agrément au cours d'un entretien d'évaluation de la candidature.

Il n'est pas forcément nécessaire qu'il y ait un psychologue dans la structure. Si ce n'était pas le cas (ou s'il/elle disposait de moins de 3 ans d'ancienneté), l'étudiant-professionnel doit être accompagné par un psychologue praticien-référent désigné par les responsables du Master.

Inscription à l'université : il est nécessaire de prendre une inscription administrative à l'université pour ce stage professionnalisant afin d'établir une convention de stage. Pour cela, il est nécessaire de faire une demande d'inscription auprès du responsable de la mention (Philippe Sarnin).

Rendu : mémoire professionnel de 50 pages rendant compte du processus de professionnalisation de l'étudiant-professionnel.

Soutenance : à l'issue du stage (rendu de l'écrit 15 jours avant)

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription en PSTO, merci de vous adresser à : philippe.sarnin@univ-lyon2.fr

Pour toute information complémentaire relative au groupe d'élaboration de la pratique pour les étudiants en stage professionnalisant : marjolaine.doumergue@univ-lyon2.fr